

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

**Versement de 51 millions d'euros d'avances
sur les aides 2021 pour les exploitants lotois
depuis le 18 octobre**

Cahors, le 25 octobre 2021

Dans le cadre des versements de la PAC 2021, le paiement des avances des aides du 1^{er} pilier et de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) a été engagé à partir du lundi 18 octobre, soit dès le premier jour ouvrable permis par la réglementation européenne.

Ces paiements concernent de 3 268 exploitants agricoles dans le Lot

Ces avances concernent les aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert et paiement en faveur des jeunes agriculteurs), les aides aux bovins allaitants et laitiers, l'aide ovine et l'aide caprine ainsi que l'ICHN. **Elles représentent pour le département un montant total de plus de 51,5 millions d'euros.**

Ces systèmes d'avances sont adressés à la quasi-totalité des demandeurs de ces aides, soit 96 % des bénéficiaires des aides découplées et 96 % des bénéficiaires de l'ICHN.

De plus, les agriculteurs bénéficient d'un meilleur taux compte tenu du contexte de la crise sanitaire. Comme l'an passé, les taux d'avance des aides seront portés à hauteur de 70 % (au lieu de 50 %) des montants finaux pour les aides directes et de 85 % pour l'ICHN (au lieu de 75 %).

De nouveaux versements seront ensuite réalisés au titre de cette avance, fin octobre et mi-novembre. Ils concerneront notamment les agriculteurs dont les dossiers faisaient encore l'objet d'un contrôle.

Le paiement du solde de ces aides interviendra à partir de la mi-décembre.

**Pôle de la communication
interministérielle de l'État**